



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Solvtout

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Solvtout
 Numéro du produit 27-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques
 Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine
 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315

Dangers pour l'environnement
 Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn;R20/21. Xi;R38. R10.

Environnement

Environmental hazard. Keep out of water ways.

Physicochimique

Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Solvtout



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient

XYLÈNE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

XYLÈNE	60-100%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxxx	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R20/21 Xi;R38
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.

Contact cutané

Solvtout

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Get medical attention if irritation persists after washing.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Le produit est inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. As in any fire, wear self-contained breathing apparatus pressure-demand, MSHA/NIOSH (approved or equivalent) and full protective gear.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Solvtout

Méthodes de nettoyage

Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. During application and drying, solvent vapours will be emitted. Ground and bond containers when transferring material. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 442 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 221 mg/kg/jour
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 3182 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 260 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 65.3 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; : 1872 mg/kg/jour
PNEC	Consommateur - Ingestion; Long terme : 12.5 mg/kg/jour
	- Eau douce; 0.327 mg/l
	- Eau de mer; 0.327 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
	- Sol; 2.31 mg/kg
	- STP; 6.58 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Solvtout

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à vapeurs organiques. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3. Changer les filtres à intervalles réguliers. Lire le mode d'emploi avant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Liquide limpide. Incolore.

Odeur

Solvant. Caractéristique.

Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

Point de fusion

< - 80°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

~138 - 142°C @ °C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

~ 24°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation

13.0 (éther diéthylique = 1)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: 1.0 ::

Pression de vapeur

0.93 kPa @ °C

Densité de vapeur

3.7 gm/l @ 20°C

Densité relative

~ 0.860 @ (20°C)°C

Solubilité(s)

Non-miscible à l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.

Coefficient de partage

Non applicable.

Solvtout

Température d'auto-inflammabilité

~ 490°C

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité

0.76 cSt @ (20°C)°C

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations**Poids moléculaire**

106

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 860 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Oxydants puissants. Acides forts. Autres matières organiques halogénées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë - cutanée****ETA cutanée (mg/kg)**

2000.0

Toxicité aiguë - inhalation**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)**

1.5

Information générale

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Inhalation

Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Headache. Fatigue. Nausées, vomissements.

Ingestion

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Pneumonia may be the result if vomited material containing solvents reaches the lungs.

Contact cutané

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut être absorbé par la peau.

Solvtout

Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Voie d'exposition

Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Sang Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Reins Foie Système respiratoire, poumons

Symptômes

A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Unconsciousness, possibly death.

Informations toxicologiques sur les composants

XYLÈNE

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

4,300

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)

2000.0

Espèces

Lapin

ETA cutanée (mg/kg)

2000.0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)

1.5

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro

Non disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement

Non disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Organes cibles

Système respiratoire, poumons

Danger par aspiration

Viscosité cinématique ≤ 20,5 mm²/s.

Organes cibles

Reins Foie Système nerveux central

SECTION 12: Informations écologiques

Ecotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Solvtout

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Ecotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 4.2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 heures: > 2.93 mg/l, Daphnia magna

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie

NOEC, : 3.3 mg/l, Menidia peninsulae (Tidewater silverside)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, : 6.8 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Persistance et dégradabilité

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

The product contains potentially bioaccumulating substances.

Coefficient de partage

log Pow: ~ 3.12

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Solvtout

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1307
N° ONU (IMDG)	1307
N° ONU (IATA)	1307

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	XYLÈNES
Nom d'expédition (IMDG)	XYLÈNES
Nom d'expédition (IATA)	XYLÈNES
Nom d'expédition (ADN)	XYLÈNES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Etiquette IMDG	
Classe/division IATA	3
Risque subsidiaire IATA	
Etiquettes de transport	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Solvtout**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS	F-E, S-D
Code de consignes d'intervention d'urgence	3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations**Information générale**

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
 rbutler@autosmart.co.uk
 Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 30/09/2014

Révision 5

Remplace la date 10/05/2013

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R38 Irritant pour la peau.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H332 Nocif par inhalation.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.